



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

-----o-----

Travail – Justice – Solidarité



**Ministère des Postes, Télécommunications et de
l'Économie Numérique (MPTEN)**

.....

**Agence Nationale de Sécurité des Systèmes
d'Information (ANSSI)**





l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) est l'autorité nationale chargée d'accompagner et de sécuriser le développement du numérique.

L'ANSSI apporte son expertise et son assistance technique aux administrations et aux entreprises avec une mission renforcée au profit des opérateurs d'importance vitale (OIV).

Nous assurons un service de veille, de détection, d'alerte et de réaction aux attaques informatiques.

1. Quel rôle auprès des hautes autorités et des administrations

2. Quelle mission auprès des organismes d'importance vitale?

3. Quelle mission auprès des entreprises et des citoyens ?

4. Quelles relations avec les autres acteurs du secteur numérique ?

5. CERT-GUINEE

Dispositifs de veille, de détection, de collecte, d'analyse et de réponse aux incidents de sécurité

Infrastructure



Centre de donnée

Connectivité

IXP – DNS Public National



ANSSI – WURI

Intervention à double titre

1. En tant que garante de la sécurité pour le volet « identification électronique »
2. En tant qu'organe de contrôle et facilitation de l'interopérabilité (API SECURISE) pour le volet « services de confiance »



Objectif à atteindre

- **L'intégrité des réseaux et la qualité des services : C'est-à-dire de l'efficacité de la protection des plateformes technologiques contre les attaques criminelles, portant atteinte à la sécurité et à la disponibilité du service ;**
- **La protection contre les fraudes et le vol, notamment pour ce qui concerne la fraude aux moyens de paiement et l'usurpation d'identité ;**
- **La protection de ses données personnelles, contre l'accès illicite, la publication ou l'exploitation commerciale sans consentement, ou pire l'atteinte à la réputation ;**
- **La protection de sa vie privée, en référence à la loi "sur la protection des données à caractères personnelles " ; et la loi sur la cybersécurité et les transactions électroniques.**
- **La protection des mineurs au sein de l'univers internet.**



Question ?